



VOL. 18 NO 2

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 10 JUIN 2014

### Information de la présidente-directrice générale

En début de séance, la présidente-directrice générale de l'Agence, **Mme Lucie Leduc**, fait mention de l'ouverture des deux nouveaux centres d'hébergement dans le sud de Lanaudière : le CHSLD des Moulins à Terrebonne dont l'inauguration avait lieu le 14 mai dernier ainsi que le CHSLD Émile McDuff dont l'inauguration aurait lieu le lendemain, soit le 11 juin. Mme Leduc fait valoir la réalisation immobilière de ce projet qui a été prise en charge par un promoteur privé et qui s'est concrétisée dans un délai de moins d'un an. Enfin, Mme Leduc rappelle qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle pour la région qui accède ainsi à une offre de service adéquate en soins de longue durée dans la région, particulièrement dans le sud de Lanaudière.

### Période de questions

**Organismes communautaires** - Les organismes communautaires autonomes ont procédé, pour la sixième année, à une action collective visant à démontrer aux administrateurs de l'Agence l'incidence du sous-financement chronique sur la population lanauoise ainsi que l'écart qui se creuse entre leurs besoins et le financement à la mission reçu annuellement. Les organismes ont aussi demandé aux représentants de l'Agence comment ils comptaient concrètement les soutenir, à la suite des annonces budgétaires du nouveau gouvernement.

À cela, la présidente-directrice générale de l'Agence, **Mme Lucie Leduc**, mentionne que toute la région est contrainte aux restrictions budgétaires actuelles. Elle indique qu'il est difficile de se positionner à ce moment-ci, puisque l'Agence n'a pas encore rencontré le Ministère en lien avec la situation. Mme Leduc veut toutefois souligner l'amélioration des échanges et de la collaboration développée au cours de la dernière année avec la table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) et s'engage à maintenir ce lien. Enfin, Mme Leduc remercie les organismes pour leur résilience en promettant de poursuivre les échanges dans un avenir rapproché.

**Syndicat CSN** - Représentante du syndicat CSN, **Mme Hélène Lavoie** a questionné le conseil d'administration sur les contrats établis pour l'achat de places dans les deux nouveaux CHSLD du sud de Lanaudière. Mme Lavoie soulève certaines préoccupations syndicales entourant cette entente

qui, selon elle, a des allures d'un partenariat public-privé (PPP).

En réponse à ce questionnement, **Mme Lucie Leduc** tient à spécifier que le projet ne constitue pas un PPP, puisqu'au terme de la construction, l'infrastructure ne revient pas au réseau public. Tout le volet immobilisation est la responsabilité du promoteur privé qui demeure propriétaire de l'immeuble. L'Agence achète des places dans une infrastructure qui ne lui appartient pas. Ainsi, elle n'assume pas de frais de construction ni d'entretien. De plus, Mme Leduc précise que les centres d'hébergement privés sont assujettis aux mêmes normes de qualité et aux processus de vérification que le réseau public (démarches d'agrément, ordres professionnels, visites ministérielles, etc.). La présidente-directrice générale de l'Agence poursuit en expliquant que le déplacement de la clientèle vers les nouveaux CHSLD est amorcé et que l'intégration se fait de façon graduelle, dans le respect des résidents.

### Infections nosocomiales

Le directeur de santé publique, **Dr Jean-Pierre Trépanier** explique que les taux d'infection de *C. difficile* demeurent élevés au Centre hospitalier régional de Lanaudière. Les liens sont maintenus entre la Direction de santé publique ainsi que la Direction générale, les microbiologistes et les équipes de prévention des infections de l'établissement, de manière à assurer une vigie soutenue et à mettre en place des solutions.

### Charte de bientraitance envers les aînés

Dans le cadre de ses travaux, le comité régional d'orientation en maltraitance envers les aînés sollicite ses différents partenaires pour adhérer aux actions régionales en lien avec cette thématique. Afin de signifier leur adhésion, ceux-ci sont appelés à énoncer et à signer la déclaration d'engagement de la bientraitance des personnes âgées dans la région de Lanaudière. Le conseil d'administration de l'Agence accepte de soutenir cette démarche et de signer la déclaration d'engagement.



## Situation financière régionale

**Mme Marie-Sylvie Le Rouzès**, directrice générale adjointe de l'Agence, mentionne que les établissements publics ont jusqu'au 15 juin prochain pour transmettre leur rapport financier annuel. Selon les renseignements dont l'Agence dispose, les conseils d'administration de ces établissements auront adopté leur rapport annuel avant cette date et tous, sauf un, présenteront des résultats respectant la Loi sur l'équilibre budgétaire. Depuis plusieurs mois, le CSSS du Sud de Lanaudière procède à l'actualisation des mesures prévues à son plan d'équilibre budgétaire, ce qui a permis de réduire l'écart entre ses revenus et ses charges.

De plus, à la suite du dépôt du budget, le Ministère a transmis, le 5 juin dernier, l'enveloppe régionale des crédits pour l'année 2014-2015 de même que les paramètres qui ont servi à effectuer les répartitions budgétaires entre les régions. L'Agence a reçu des crédits bruts de 814 M\$ qui serviront au fonctionnement des établissements. Des efforts d'optimisation totalisant un peu plus de 6,1 M\$ représentent la part de notre région dans l'effort demandé aux établissements du réseau.

Cependant, les régions ayant à la fois un taux de croissance de leur population supérieur à 4,8 % et un écart régional de financement négatif de plus de 2,8 % se partageront une enveloppe de 25 M\$. La région de Lanaudière recevra donc une somme de 3,25 M\$ à titre d'indexation spécifique supplémentaire applicable à la réduction des iniquités interrégionales.

## Présentation du rapport du directeur de santé publique

Le directeur de santé publique, **Dr Jean-Pierre Trépanier**, fait une présentation de son rapport ayant pour titre *Jamais l'un sans l'autre*. Celui-ci traite de la prévention conjointe des infections transmissibles sexuellement et par le sang ainsi que des grossesses non désirées chez les jeunes. Ce rapport est disponible sur le site Internet de l'Agence [www.agencelanaudiere.qc.ca](http://www.agencelanaudiere.qc.ca)

## Bilan de l'entente de gestion 2013-2014

Le conseil d'administration de l'Agence adopte le document de reddition de comptes 2013-2014 présenté par **Mme Danielle Couture**, directrice des services sociaux. Un communiqué de presse a été publié sur le sujet et est disponible sur le site Internet [www.agencelanaudiere.qc.ca](http://www.agencelanaudiere.qc.ca)

## Rapports financiers de l'Agence et du Fonds de santé au travail

Le conseil adopte le rapport financier annuel de l'Agence. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, ce dernier présente un déficit de 80 432 \$ pour les activités principales ainsi qu'un surplus de 23 576 \$ pour les activités accessoires. Le déficit est toutefois comblé à l'aide des surplus antérieurs accumulés.

En ce qui a trait au rapport annuel consolidé du Fonds de santé au travail, qui prenait fin le 11 janvier 2014, celui-ci est entériné par le conseil d'administration avec un surplus de 75 581 \$ pour la région.

## Calendrier des prochaines rencontres

Les membres du conseil adoptent le calendrier suivant pour les rencontres régulières 2014-2015.

Mardi 23 septembre 2014
Mardi 28 octobre 2014
Mardi 16 décembre 2014
Mardi 3 février 2015
Mardi 24 mars 2015
Mardi 12 mai 2015
Mardi 16 juin 2015

Bon été !

